

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-101-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

N° 101/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 septembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 30 septembre 2025

Objet de la délibération :

Délégation Maître d'Ouvrage
Chouzelot – Travaux réseaux
assainissement et eau potable

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	0
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	18
- Votants	65

Résultat du vote	
- Pour :	65
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-trois septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Procuration

Suppléé(e)s

Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DALOZ, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Florence PAUL, Rémy PAUL, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Excusé(e)

Absent(e)s

Guillaume AYMOUNIN, Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLLOT, Laurence BREUILLLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du PPI du service assainissement, des travaux de réseaux ont été programmés sur le territoire de la Commune de Chouzelot, et sont inscrits en priorité 1 du SDA réalisé en 2023.

Les propositions de travaux d'assainissement issues du SDA sont axées sur l'amélioration de la collecte des eaux usées et l'élimination des Eaux claires parasites permanentes (ECP) et eaux claires parasites météoriques (ECPM).

Cela se traduira par un meilleur fonctionnement du transfert avec une diminution notable du temps de pompage en cascade sur le réseau de Quingey, et l'amélioration du traitement des eaux usées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250923-101-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Les travaux d'assainissement, mise en séparatif, sont découpés en 5 opérations :

1. Route de Busy et rue de Traverse
2. Route de Mont Gardot
3. Rues Prillard aval et de l'Abreuvoir
4. Rue Prillard amont et Chemin de Chantelibas
5. Rues Compagnon et des Vignes.

Ces travaux d'assainissement seront également l'occasion pour la Commune de renouveler les canalisations d'eau potable.

La Commune de Chouzelot a débuté les démarches en 2024, et a recruté un maître d'œuvre pour le suivi des travaux, le cabinet Geoprotech. Dans le cadre du transfert de compétence ce contrat a été repris par la Régie Assainissement Loue Lison.

Afin de simplifier le suivi du marché et dans un souci d'économie, il est proposé au Conseil d'exploitation d'accepter le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune au bénéfice de la CCLL afin de porter l'ensemble des travaux.

L'agence de l'eau et le Département seront sollicités pour les demandes de subventions.

Les demandes de subventions se feront de manière indépendante entre l'eau potable et l'assainissement. Les deux collectivités s'engagent à autofinancer leurs restes à charge respectifs via des fonds propres ou de l'emprunt.

Les modalités financières seront détaillées dans le document actant la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les membres du Conseil d'exploitation ont validé le 08/09/2025, l'avant-projet des travaux d'assainissement et le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage porté par la RALL.

L'assemblée communautaire approuve à l'unanimité :

- L'avant-projet des travaux d'assainissement ;
- Le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage porté par la RALL qui fera l'objet d'une nouvelle délibération actant les participations respectives des deux parties une fois les financements obtenus par la commune.

Fait et délibéré en séance, le 23.09.2025

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

